

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 10 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente et unième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 30 juin - 4 juillet 2008

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

INTRODUCTION

1. A sa trentième session, la Commission a adopté son Plan stratégique 2008-2013¹.
2. La troisième partie du Plan stratégique contient une liste de contrôle qui doit être régulièrement mise à jour pour examen par le Comité exécutif et la Commission afin de suivre la mise en oeuvre du Plan stratégique.
3. La Commission est **invitée** à réviser la liste de contrôle telle que présentée à l'Appendice 1 du présent document, ainsi que les notes supplémentaires du Secrétariat à l'Appendice 2 et de formuler des observations et recommandations le cas échéant.

¹ ALINORM 07/30/REP par. 138 et Annexe IX; Publié en 2007 sous la cote ISSN 0259-2916.

Appendice 1

MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013 (en mai 2008)

Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
1.1 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires	CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCNFSDU, Groupes spéciaux et Comités de produits compétents	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/EXEC 07/60/3, CX/EXEC 08/61/4, et ALINORM 08/31/9		
1.2 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires	Groupes spéciaux compétents, Comités de produit et Comités de coordination FAO/OMS	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/EXEC 07/60/3, CX/EXEC 08/61/4, et ALINORM 08/31/9		
1.3 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition	CCFL, CCNFSDU	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/EXEC 07/60/3, CX/EXEC 08/61/4, et ALINORM 08/31/9		
1.4 Passer en revue et éventuellement	CCMAS, CCFICS	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux	En cours	Voir CX/EXEC 07/60/3, CX/EXEC 08/61/4, et		

Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse			différentes étapes		ALINORM 08/31/9		
1.5 Élaborer des directives relatives à l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage et de l'agriculture pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens	Comités du Codex compétents existants, Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens	Achèvement au plus tard en 2011	Directives relatives à l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage et de l'agriculture pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens	En cours	Voir CX/EXEC 07/60/3 et ALINORM 08/31/9		
1.6 Envisager des cadres novateurs de gestion des risques	CCRVDF, CCPR	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports du CCRVDF et du CCPR présentés respectivement au Comité exécutif et à la Commission du Codex Alimentarius	En cours	<u>CCRVDF</u> - Proposition de nouvelle activité pour élaborer des recommandations sur la gestion des risques pour les médicaments vétérinaires sans DJA et/ou LMR en raison de problèmes de santé spécifiques (ALINORM 08/31/31 par. 106 à 116). - Travail en cours concernant la mise en place d'une procédure pour que les bailleurs de fonds potentiels s'engagent à réunir		

Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
					leurs forces afin de partager les coûts et les efforts pour faciliter la présentation de données pour évaluation par le JECFA (ALINORM 08/31/31 par. 123) <u>CCPR</u> - Proposition de nouvelle activité portant sur la révision des principes de l'analyse des risques appliqués par le CCPR (procédure d'examen périodique des LMR) (ALINORM 08/31/24 par. 133)		
1.7 Encourager la FAO/l'OMS à étoffer leurs programmes de renforcement des capacités	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif et Comités de coordination FAO/OMS	Activité continue	Rapport FAO/OMS présenté à la Commission du Codex Alimentarius, au Comité exécutif et aux Comités de coordination	En cours	Voir ALINORM 08/31/9G Add.1		
1.8 Publier et diffuser le Codex Alimentarius	Secrétariat du Codex, Services centraux de liaison avec le Codex	Activité continue	Publication et diffusion du Codex Alimentarius	En cours	Des normes et textes apparentés du Codex nouveaux ou révisés ont été publiés sur le site web du Codex et sur CD ROM, après la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius. Plusieurs nouvelles publications ont été publiées par thème.		

Objectif 2: favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
2.1 Examiner la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents	CCGP	Achèvement au plus tard en 2011	Rapport du CCGP sur l'examen effectué présenté à la Commission du Codex Alimentarius.	N'a pas encore démarré	Le CCNFSDU et le CCFH n'ont pas finalisé leur document sur la politique en matière d'analyse des risques. Voir ALINORM 08/31/26 par. 121 et ALINORM 08/31/13 par. 161-162		
2.2 Examiner les principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSDU	Achèvement au plus tard en 2013	Rapport des comités compétents sur l'examen achevé, en tenant compte de l'examen des activités 2.1 et 2.3.	N'a pas encore démarré	Cette activité devrait être entreprise une fois achevée l'activité 2.1.		
2.3 Renforcer la communication entre les organes subsidiaires compétents du Codex et les organes d'experts scientifiques FAO/OMS	CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSDU	En cours	Inclus dans le rapport comme demandé au point 2.2.		Voir activité 2.2 ci-dessus		
2.4 Examiner la série de critères recommandés à la FAO et à l'OMS pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant	Comité exécutif	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport de l'examen mentionnant la recommandation de mieux harmoniser les priorités et les ressources, présenté par le Comité exécutif	N'a pas encore démarré	Les critères ont été recommandés par le Comité exécutif à sa 55ème session et approuvés par la Commission à sa 28ème session (voir ALINORM 05/28/3 par.75)		

Objectif 2: favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
du Codex.			à la Commission		Voir ALINORM 08/31/9G		
2.5 Encourager les pays à transmettre leurs demandes d'avis scientifiques à la FAO/à l'OMS par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, tous les organes subsidiaires	Activité continue	Rapports de la FAO et de l'OMS sur les demandes d'avis scientifiques reçues directement des pays par rapport aux demandes reçues par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius	En cours	Voir ALINORM 08/31/9G		
2.6 Encourager la FAO et l'OMS à assurer une formation et un renforcement des capacités pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Comités de coordination FAO/OMS et Membres du Codex	Activité continue	Rapport FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux Comités de coordination	En cours	Voir ALINORM 08/31/9G Add.1		

Objectif 3: renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
3.1 Examiner les critères d'établissement des priorités de travail et les procédures d'examen critique mené par le Comité exécutif	Comité exécutif, CCGP	Achèvement au plus tard en 2009 Achèvement au plus tard en 2011	Rapport du Comité exécutif sur l'analyse du processus d'examen critique Si cela est nécessaire, procéder à une révision des critères régissant l'établissement des priorités des travaux (CCGP)	N'a pas encore démarré.			
3.2 Assurer une gestion efficace des normes	Comité exécutif	Activité continue	Rapport sur le respect des calendriers dans l'élaboration des normes (associé au processus d'examen critique)	En cours.	Voir ALINORM 08/31/3 et ALINORM 08/31/3A		
3.3 Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité	Tous les comités portant sur des questions générales et d'autres organes subsidiaires, selon le cas	Achèvement au plus tard en 2008 L'examen des critères commencera en 2008	Critères de prise de décision et de fixation des priorités par comité Confirmation de la révision des critères début 2008	Critères de prise de décision <u>Achevés</u> : CCFH, CCFA, CCCF, CCMMP <u>En cours</u> : CCRVDF <u>En cours de révision</u> : CCPR (MRLs), CCMAS (certains domaines) <u>Inexistants</u> : CCGP, CCFICS Critères de fixation			

Objectif 3: renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
				des priorités <u>Achevés:</u> CCFH, CCFA, CCCF, CC MMP (classement par ordre de priorité des fromages individuels) <u>En cours:</u> CCRVDF <u>En cours de révision:</u> CCFFP et CCFO (domaines spécifiques)			
3.4 Analyser des approches de la gestion des travaux facilitant l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex	Soit par le Secrétariat du Codex, soit par un consultant pour la prochaine étape (3.5)	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport au Comité exécutif et à la Commission sur l'analyse des approches de gestion des travaux	N'a pas encore démarré.			
3.5 Adopter des approches dont on sait qu'elles facilitent l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex au niveau des organes subsidiaires qui n'utilisent pas actuellement ces	Comité exécutif et Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2011	Adoption par la Commission des approches de gestion des travaux	N'a pas encore démarré.	Cette activité sera entreprise une fois achevée l'activité 3.4.		

Objectif 3: renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
approches							
3.6 Enregistrer toutes les demandes d'avis scientifiques en les classant par ordre de priorité	Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius, FAO et OMS WHO	Activité continue	Rapport complet FAO/OMS à la Commission du Codex Alimentarius on accounting of all requests for scientific advice	En cours	Voir ALINORM 08/31/9G Partie III		
3.7 Évaluer la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace	Secrétariat du Codex, Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport du Secrétariat à la Commission du Codex Alimentarius sur le personnel et les autres ressources fondamentales	N'a pas encore démarré.			
3.8 Rationaliser les travaux des Comités du Codex	Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2010	Application effective des décisions de la Commission sur la rationalisation des travaux du Codex sur les produits grâce à la réforme de la structure des organes subsidiaires du Codex	En cours	Voir ALINORM 08/31/9C Partie II et ALINORM 08/31/9C Partie II Add.1 ainsi que ALINORM 08/31/3 par. 6 à 12 et Annexes II et III		

Objectif 4: promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales pertinentes							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
4.1 Suivre les activités d'autres organes normatifs internationaux	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapport au Comité exécutif et à la Commission indiquant les complémentarités, les lacunes, les doubles emplois ou les incompatibilités avec les travaux d'autres organisations internationales	En cours	Voir ALINORM 08/31/9E		
4.2 Encourager la prise en compte des travaux du Codex par les autres organes internationaux	Secrétariat du Codex	Activité continue	Nombre de normes élaborées par d'autres organisations internationales se rapportant aux normes et textes apparentés du Codex	En cours	Voir ALINORM 08/31/9E		
4.3 Encourager la prise en compte des travaux d'autres organes internationaux dans les travaux du Codex	Observateurs, Secrétariat du Codex	Activité continue	Nombre des normes du Codex élaborées en tenant compte d'intrants identifiables provenant d'autres organisations internationales	En cours	Voir ALINORM 08/31/9E		
4.4 Envisager la coopération avec d'autres organisations internationales intergouvernementales compétentes	Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS, Secrétariat du Codex	Activité continue	Indiquer les moyens par lesquels le Codex pourrait renforcer sa coopération avec l'OIE et la CIPV	En cours	Voir ALINORM 08/31/9E		

Objectif 4: promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales pertinentes							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
4.5 Promouvoir la coopération interdisciplinaire au niveau national et régional	Membres du Codex, Comités de coordination FAO/OMS	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports des membres aux Comités régionaux de coordination sur les mécanismes et critères d'évaluation.	Envoi aux gouvernements d'un questionnaire sur la coordination interdisciplinaire aux fins d'une discussion au sein des Comités de coordination régionaux.			

Objectif 5: encourager la participation maximale et efficace des membres							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
5.1 Favoriser une participation accrue des pays en développement au Codex	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif	Activité continue	Rapports de la FAO / OMS présentant l'analyse des mesures de renforcement de la participation prises dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex.	En cours	Voir ALINORM 08/31/9F		
5.2 Promouvoir la bonne utilisation des observations écrites dans le cadre de la procédure Codex	Membres du Codex, observateurs, Comité exécutif, Secrétariat du Codex	Activité continue	Rapports par les pays hôtes sur les modalités de présentation des observations écrites en réponse aux lettres circulaires et respect par les présidents des directives concernant la conduite des réunions.	En cours			
5.3 Évaluer l'efficacité des sessions des Comités du Codex tenues dans des pays en développement	Pays hôtes, Comité exécutif	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports des pays hôtes et hôtes conjoints sur la formule des hôtes conjoints	N'a pas encore démarré			
5.4 Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex	Activité continue	Rapports de la FAO/OMS sur les pays dont la structure nationale et les Services centraux de liaison avec le Codex ont bénéficié d'un soutien.	En cours	Voir ALINORM 08/31/9G Add.1		
5.5 Renforcer la	Commission du	Activité	Rapports des États	En cours			

Objectif 5: encourager la participation maximale et efficace des membres							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Étape actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national	Codex Alimentarius, membres du Codex, organes subsidiaires	continue	Membres au titre des questions à l'ordre du jour des Comités régionaux sur la participation des organisations non gouvernementales au plan national.	Envoi d'un questionnaire aux gouvernements aux fins d'une discussion au sein des Comités de coordination.			
5.6 Améliorer la communication d'informations sur les travaux du Codex aux niveaux international et national	Secrétariat du Codex, OMS et FAO, points de contact du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapports du Secrétariat à la Commission du Codex Alimentarius sur l'utilisation accrue de matériel audio/de diffusion sur le Web, l'amélioration des pages Web, le recours plus fréquent à la distribution électronique de documents du Codex, etc.		Voir ALINORM 08/31/9A et CAC/31 INF/8.		

Appendice 2

Notes du Secrétariat

Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents

1. **Activités 1.1 à 1.5:** elles sont en cours et constituent des activités essentielles de la Commission. Elles font l'objet d'un suivi régulier moyennant l'Examen critique qui incombe au Comité exécutif.

2. **Activité 1.6:** elle porte spécifiquement sur des questions liées à l'étude des cadres de gestion des risques appropriés à appliquer pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires et les pesticides par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) et le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) respectivement.

1) Résidus de médicaments vétérinaires

- À sa dix-septième session (septembre 2007), le CCRVDF a examiné la façon de résoudre les problèmes liés aux substances sans DJA ni/ou LMR et a défini quelques options qui permettraient de résoudre ces problèmes (ALINORM 08/31/31 par. 95 à 126).

- Pour les médicaments vétérinaires sans DJA ni/ou LMR en raison du manque de données pertinentes à soumettre au JECFA, le CCRVDF a reconnu qu'il devrait envisager d'élaborer une procédure pour que les bailleurs de fonds potentiels s'engagent à réunir leurs forces afin de partager les coûts et les efforts (ALINORM 08/31/31 par. 123 et 124).

- Pour ce qui concerne les médicaments vétérinaires spécifiques sans DJA ni/ou LMR en raison de problèmes pour la santé humaine, le CCRVDF est convenu de commencer de nouveaux travaux, dans l'attente de l'approbation officielle de nouveaux travaux par la Commission, pour élaborer de nouvelles recommandations/orientations pour ces médicaments vétérinaires (ALINORM 08/31/31 par. 116 et 117 et Annexe VIII).

2) Résidus de pesticides

- A sa trente-neuvième session (mai 2007), le CCPR a débattu de la *Procédure d'examen périodique* qui est mentionnée en Appendice: *Liste des politiques de gestion des risques utilisées à ce jour par le CCPR et Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires* dans le Manuel de procédure suite à la recommandation de la vingt-quatrième session du Comité sur les principes généraux (ALINORM 07/30/33 par. 159). La *Procédure d'examen périodique* a été adoptée en 1997 en tant qu'orientation utile pour le CCPR durant son examen systématique des LMR. Depuis 1998, la *Procédure d'examen périodique des LMR* est toujours jointe au document présentant la liste des LMR aux différentes étapes de la procédure préparée pour chaque session du CCPR.

- Le CCPR s'est demandé si la Procédure d'examen périodique était encore pertinente pour les travaux du Comité et, si oui, comment elle devrait être révisée à la lumière des *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR* et des *Critères pour la procédure d'établissement de la liste des composés à évaluer en priorité par la JMPR*. A sa quarantième session (avril 2008), le CCPR a également examiné cette question et est convenu de demander l'approbation de la Commission pour de nouveaux travaux sur la révision des Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, qui comprendraient les *Critères pour la procédure d'établissement de la liste des composés à évaluer en priorité par la JMPR* et la *Procédure d'examen périodique des LMR* (ALINORM 08/31/24 par. 129 à 133).

3. **Activité 1.7:** il conviendrait qu'elle soit traitée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session et par la Commission à sa trente et unième session, lorsqu'ils étudieront les activités de renforcement des capacités entreprises par la FAO et l'OMS telles que présentées dans le document ALINORM 08/31/9G Add.1.

4. **Activité 1.8:** elle est mise en oeuvre par le Secrétariat du Codex comme activité continue, y compris à l'aide de l'Internet. Tous les services centraux de liaison avec le Codex jouent un rôle important dans la

publication et la diffusion du Codex Alimentarius au niveau national. La Commission souhaitera peut-être encourager les Services centraux de liaison avec le Codex à renforcer leur capacité de communiquer avec les parties intéressées sur leur territoire et de leur fournir des informations concernant le Codex.

Objectif 2: Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques

5. **Activité 2.1:** elle n'a pas encore été lancée par la Commission du fait que le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) et le Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH) n'ont pas terminé leurs travaux pour l'établissement des principes de l'analyse des risques (ALINORM 08/31/26 par. 121 et ALINORM 08/31/13 par. 161 et 162). La Commission souhaitera peut-être recommander qu'à sa vingt-cinquième session, en avril 2009, le Comité sur les principes généraux (CCGP) se penche sur cette question et convienne d'un programme de travail de manière à terminer l'examen d'ici à 2011. L'**activité 2.2** ne commencera que lorsque l'activité 2.1 aura été menée à bonne fin.

6. **Activité 2.3:** elle vise à renforcer la communication entre les organes subsidiaires compétents du Codex (en tant que gestionnaires des risques) et les organes d'experts scientifiques FAO/OMS (en tant qu'évaluateurs des risques) conformément au paragraphe 38 des *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*. Cette activité devrait avancer en parallèle et en lien étroit avec l'activité 2.2. Entre-temps, le CCFA, le CCCF, le CCPR, le CCFH et le CCRVDF ont continué de communiquer avec les organes d'experts scientifiques compétents conformément à la politique en place en matière d'analyse des risques et/ou de la pratique établie. Pour faciliter la communication entre les organes du Codex et les organes d'experts FAO/OMS, les secrétariats respectifs participent dans la mesure du possible à chaque réunion organisée par l'autre.

7. **Activité 2.4:** elle porte sur les critères suivants recommandés à la FAO et à l'OMS par le Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session (ALINORM 05/28/3 par.75):

Critères applicables par la FAO et l'OMS pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex:

- Pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités stratégiques tels que définis dans le Plan stratégique;
- Définition claire de la portée et de l'objectif de la demande, et indication précise de la manière dont seront utilisés les avis dans le cadre des activités du Codex;
- Importance et urgence par rapport à l'élaboration ou à l'avancement des textes du Codex, en tenant compte de la pertinence de la question par rapport à la santé publique et/ou au commerce des denrées alimentaires et des besoins des pays en développement;
- Disponibilité des connaissances et des données scientifiques requises pour effectuer une évaluation des risques ou pour formuler un avis scientifique;
- Attribution par la Commission du Codex Alimentarius d'un degré de priorité élevée.

En réponse à la demande tendant à ce qu'un critère supplémentaire soit ajouté aux critères en vigueur pour l'établissement des priorités, afin de tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement, la Commission, à sa vingt-huitième session, a noté que les critères en vigueur rendaient pleinement compte de cette préoccupation et qu'ils pourraient, le cas échéant, être revus à une date ultérieure, à la lumière des résultats obtenus en appliquant les critères actuels (ALINORM 05/28/41 par. 226).

A sa soixante et unième session, le Comité exécutif souhaitera peut-être discuter de la manière de poursuivre cette activité, en tenant compte du rapport de la FAO et de l'OMS sur l'emploi de ces critères (ALINORM 08/31/9G par. 15).

8. **Activité 2.5:** cette activité est en cours. Le document ALINORM 08/31/9G Partie III contient une liste des demandes d'avis scientifiques adressées à la FAO et à l'OMS, y compris celles qui n'émanent pas spécifiquement du Codex.

9. **Activité 2.6:** il conviendrait qu'elle soit traitée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session et par la Commission à sa trente et unième session lorsqu'ils étudieront les informations sur les activités de renforcement des capacités entreprises par la FAO et l'OMS telles que présentées dans le document ALINORM 08/31/9G.

Objectif 3: renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail

10. **Activité 3.1:** elle exige que le Comité exécutif entame un examen des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* et de la Procédure d'examen critique pour en déterminer l'efficacité. Les premières mesures à prendre devraient être définies par le Comité exécutif à sa soixante et unième session.

11. **Activité 3.3:** elle a été mise en oeuvre à divers degrés selon les comités. Les critères propres à chaque comité viennent s'ajouter à ceux qui sont applicables horizontalement, tels que décrits dans le Manuel de procédure et pourraient ne pas être exigés pour certains comités ou pour certains domaines. Il faudrait déterminer le besoin d'établir de nouveaux critères par comité ou de les réviser le cas échéant.

12. **Activité 3.4:** elle sera mise en route par un consultant recruté par le Secrétariat. Il s'agira en premier lieu d'effectuer un examen des méthodes de gestion utilisées actuellement par la Commission et ses organes subsidiaires et de leur efficacité. L'**activité 3.5** sera entreprise une fois achevée l'activité 3.4.

13. **Activité 3.6:** il conviendrait que cette activité soit traitée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session et par la Commission à sa trente et unième session lorsqu'ils se pencheront sur les informations relatives à la fourniture d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS telles que présentées dans le document ALINORM 08/31/9G.

14. **Activité 3.7:** elle sera mise en route par un consultant recruté par le Secrétariat; il devra évaluer l'efficacité et les besoins de ressources du Secrétariat du Codex pour la gestion des travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, et la communication avec les services centraux de liaison avec le Codex ainsi que l'appui à ces services. Un rapport sera présenté à la soixante-deuxième session du Comité exécutif.

15. **Activité 3.8:** cette activité est en cours. À sa soixantième session, le Comité exécutif est convenu de Directives sur l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits (ALINORM 08/31/3 Annexe II) et a aussi recommandé à la Commission d'adopter les Procédures pour la conversion de normes régionales en normes mondiales (ALINORM 08/31/3 Annexe III). La discussion se poursuivra lors de la soixante et unième session du Comité exécutif et de la trente et unième session de la Commission (ALINORM 08/31/9C Partie II et ALINORM 08/31/9C Partie II Add.1).

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes

16. **Activité 4.1:** elle consiste en l'examen d'un document de travail et de plusieurs documents d'information soumis à la Commission. Des informations sur les activités de l'OIE, de l'OMC, de l'AIEA et de l'ISO sont présentées à chaque session de la Commission, tandis que les informations sur les activités d'autres organisations internationales sont présentées à la Commission moins fréquemment.

17. **Activité 4.2:** elle dépend des ressources humaines et autres dont disposent le Secrétariat. Des représentants du Codex participent actuellement à certaines réunions d'autres organisations internationales de normalisation, soit régulièrement, soit au coup par coup. Lorsque la participation physique n'est pas possible, des communications écrites sont envoyées, principalement pour attirer l'attention d'autres organisations sur les activités menées par le Codex.

18. **Activité 4.3:** elle peut revêtir une forme générale ou une forme spécifique. À sa vingt-huitième session, la Commission a encouragé l'OIE à participer activement à l'établissement de normes Codex par le biais des travaux de plusieurs organes subsidiaires, tandis que d'autres organisations telles que la CEE/NU participent aux travaux d'un organe subsidiaire spécifique du Codex.

19. **Activité 4.4:** il conviendrait qu'elle soit traitée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session et par la Commission à sa trente et unième session lorsqu'ils se pencheront sur les informations concernant la collaboration entre l'OIE et la CIPV telles que présentées dans le document ALINORM 08/31/9E.

20. **Activité 4.5:** elle sera entreprise par la réunion des Comités de coordination FAO/OMS entre octobre 2008 et mars 2009. La Commission pourrait recommander que les Comités de coordination examinent la situation actuelle, identifient les domaines où des améliorations sont possibles et fassent rapport à la trente-deuxième session de la Commission concernant toutes mesures supplémentaires que les gouvernements ou d'autres parties devraient prendre en vue de renforcer la coordination interdisciplinaire.

Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres

21. **Activité 5.1:** il conviendrait qu'elle soit examinée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session et par la Commission à sa trente et unième session lorsqu'ils se pencheront sur les informations présentées dans le document ALINORM 08/31/9F.

22. **Activité 5.2:** elle commencera par une consultation entre les gouvernements hôtes et le Secrétariat du Codex qui détermineront les mesures à prendre. La première étape consistera à examiner comment dans la pratique courante les observations sont présentées et comment elles sont examinées durant une session du Codex. Une enquête à cette fin pourrait avoir lieu en 2009.

23. **Activité 5.3:** elle sera entreprise en deux étapes: 1) une enquête par questionnaire auprès des gouvernements hôtes qui ont l'expérience de l'organisation des sessions du Codex dans les pays en développement ainsi que de la collecte de données statistiques sur la participation des gouvernements membres aux sessions du Codex, et 2) une analyse des informations et des données collectées. Tout problème rencontré au niveau du Secrétariat du Codex devrait aussi être documenté. Un rapport intérimaire sera présenté à la soixante-deuxième session du Comité exécutif et à la trente-deuxième session de la Commission.

24. **Activité 5.4:** il conviendrait qu'elle soit examinée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session et par la Commission à sa trente et unième session lorsqu'ils se pencheront sur les informations présentées dans le document ALINORM 08/31/9G Add.1. En outre, le Comité exécutif et la Commission pourraient souhaiter recommander que les Comités de coordination prêter toute l'attention voulue à cette question lors de leurs prochaines sessions et fassent rapport à la soixante-deuxième session du Comité exécutif. Il y a lieu de noter que cette activité est soutenue par l'activité 5.6.

25. **Activité 5.5:** elle sera entreprise par les Comités de coordination FAO/OMS entre octobre 2008 et mars 2009. La Commission souhaitera peut-être recommander que les Comités de coordination examinent l'état d'avancement de l'activité, identifient des domaines où des améliorations sont possibles et fassent rapport à la trente-deuxième session de la Commission sur toutes mesures supplémentaires à prendre par les gouvernements ou d'autres parties afin de renforcer la participation des organisations non gouvernementales internationales aux niveaux international, régional et national.

26. Au titre de l'**Activité 5.6**, le Secrétariat du Codex continue d'améliorer la fonctionnalité du site Web du Codex et de recourir de plus en plus au courrier électronique. Du matériel audiovisuel et autres matériels de sensibilisation ont été produits en vue de soutenir l'activité des services centraux de liaison avec le Codex. On prévoit la publication régulière d'un bulletin Codex. Les coordonnateurs régionaux s'occupent de la création de sites Web pour coordonner les comités afin de renforcer et de maintenir la communication entre les membres du Codex de chaque région entre les sessions des comités de coordination. En mai 2008, la FAO et l'OMS ont lancé un cours d'apprentissage électronique sur le Codex.